

Rapport financier semestriel

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

valbiofis®

Sommaire

I.	ATTESTATION DE LA PERSONNE MORALE	3
II.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
1.	INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE.....	4
2.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2024	7
	2.1. Fin du partenariat (contrat de License et d'approvisionnement) avec Nestlé Health Science et a désormais toute latitude commerciale sur TOTUM•63.	8
	2.2. Lancement de l'activité commerciale en France du premier produit Valbiotis®PRO Cholestérol (ex-TOTUM•070) et de la gamme Vabliotis®Plus	8
	2.3. Transformation de la Société et allocation des dépenses aux priorités stratégiques	9
	2.4. Progression des parcours clinique sur TOTUM•854 et TOTUM•448	9
	2.5. Reconnaissance sans équivoque de la communauté scientifique de la qualité de TOTUM•63	10
	2.6. Entrée dans la dernière phase clinique de TOTUM•70 en vue du dépôt de dossier allégation santé	10
	2.7. Développements financiers	11
3.	ACTIVITE DE LA SOCIETE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2024.....	13
	3.1. Les dépenses	14
	3.2. Résultat.....	14
4.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	14
5.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	15
6.	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	15
III.	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS – SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2024	16
1.	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024	16
	1.1 État du résultat net consolidé et des autres éléments du résultat global	16
	1.2 État consolidé de la situation financière – Actif	17
	1.3 État consolidé de la situation financière – Capitaux propres et passif	17
	1.4 État des flux de trésorerie.....	18
	1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	19
2.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	19
	2.1. Informations générales	19
	2.2. Contexte de publication.....	20
	2.3. Événements significatifs du premier semestre 2023	20
	2.4. Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées.....	22
	2.5. Principales méthodes comptables	24
	7.2. Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables.....	38
	7.3. Notes bilantielles	40
	NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40
	NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DROITS D'UTILISATION	40
	NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	41
	NOTE 4 : STOCKS ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	41
	NOTE 5 : CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS.....	41

	NOTE 6 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	42
	NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES	42
	NOTE 8 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES.....	44
	NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	44
	NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS	45
	NOTE 11 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RÉSULTAT	46
	NOTE 12 : ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT	47
	NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	50
	NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	51
	NOTE 15 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	51
IV.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS	53

I. Attestation de la personne morale

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport d'activité semestriel figurant à partir de la page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels la Société est confrontée.

La Rochelle, le 28 octobre 2024

Sébastien PELTIER, Président du Directoire de Valbiotis

II. Rapport semestriel d'activité

1. Informations relatives à l'Entreprise

Prévenir et lutter contre les maladies métaboliques et cardiovasculaires

Basé à La Rochelle (France), notre laboratoire français de recherche scientifique innove depuis plus de 10 ans pour développer des solutions naturelles et non médicamenteuses, alliant le potentiel de la nature à la rigueur de la science. Fort de notre expertise reconnue et validée scientifiquement, nous nous engageons à prévenir les maladies métaboliques et cardiovasculaires et à répondre aux besoins essentiels de santé de chacun. Notre mission est d'accompagner les personnes à maintenir une vie en pleine santé, grâce à des solutions innovantes et rigoureusement étudiées.

La Société a développé une gamme de compléments alimentaires de nouvelle génération, cliniquement testés, à base d'extraits végétaux, les TOTUMs, regroupée en France sous la gamme VALBIOTIS^{®PRO}. Cette gamme est destinée à la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques et cardiovasculaires. Ces produits sont destinés en particulier à réduire des facteurs de risque de certaines maladies métaboliques (diabète de type 2, atteintes métaboliques du foie) et cardiovasculaires, pour lesquels les besoins médicaux sont mal satisfaits, afin de retarder leur apparition, voire d'éviter qu'un état à risque n'évolue vers une pathologie.

Aujourd'hui, la Société commercialise par elle-même en France Lipidrive[®] – Valbiotis^{®PRO} Cholestérol (ex-TOTUM•070) via un circuit « professionnels de santé » (en particulier médecins généralistes et officines) et e-commerce à travers sa propre plateforme.

D'ici la fin du 1^{er} semestre 2025, la Société commercialisera en France deux autres TOTUMs : TOTUM•63 (pré-diabète / diabète de type 2) et TOTUM-854 (hypertension) selon la même stratégie commerciale (professionnels de santé et e-commerce).

En parallèle, la Société a formulé et continuera à formuler sur la base de données bibliographiques des compléments alimentaires adressant la santé au quotidien. Cette gamme de compléments alimentaires regroupée sous la marque Valbiotis^{®PLUS} est aujourd'hui commercialisée exclusivement sur le site e-commerce de la Société.

A l'international, Valbiotis entend commercialiser ses TOTUMs via des accords de partenariat à conclure suivant des modèles accords de licence / distribution.

Développement commercial de Valbiotis :

La Société progresse sur sa feuille de route de commercialisation :

En France :

- en avril 2024, la force de vente interne (16 Attachés à la Promotion Médicale) a lancé le premier produit auprès de Médecins Généralistes et Pharmacies en France de Valbiotis^{®PRO} Cholestérol. ([communiqué de presse du 3 avril 2024](#)) ;

- le 22 mai 2024, la Société a lancé son propre site e-commerce afin de commercialiser en B2C Valbiotis^{®PRO} Cholestérol et une gamme de compléments alimentaires Valbiotis^{®Plus} couvrant la santé au quotidien (8 références) ([communiqué de presse du 22 mai 2024](#)).

A l'International :

La Société poursuit sa stratégie de développement à l'international en menant une stratégie conjuguant accords de licence et/ou de distribution. Depuis la fin du contrat Nestlé en Juin 2024 ([communiqué de presse du 4 juin 2024](#)), la Société dispose désormais d'un portefeuille de quatre compléments alimentaires sur le marché à moyen terme en France (3 lancés d'ici mi 2025 et 1 à un date ultérieure) et renforce ainsi son attractivité.

Portefeuille produits : 4 compléments alimentaires, TOTUMs, brevetés dont 3 sur le marché entre 2024 et 2025 et 1 complément alimentaire en phase clinique

Le portefeuille de la Société compte à ce jour

- 1 produit commercialisé en France en France (Lipidrive[®], ex-TOTUM•070), avec 1 étude clinique de Phase II/III en cours (HEART 2) ;
- 2 programmes cliniques terminés et qui seront commercialisés en France au 1^{er} semestre 2025 (TOTUM•63 et TOTUM•854) ;
- 1 programme en phase de développement clinique (TOTUM•448) ;
- 1 programme an phase pré-clinique (Micro-algues).



La Société détient pour l'ensemble de ces programmes une propriété intellectuelle solide (2 familles de brevets à l'échelle mondiale dont des brevets stratégiques aux États-Unis et en Europe). **Valbiotis est une Société cotée et suivie par 4 analystes.**

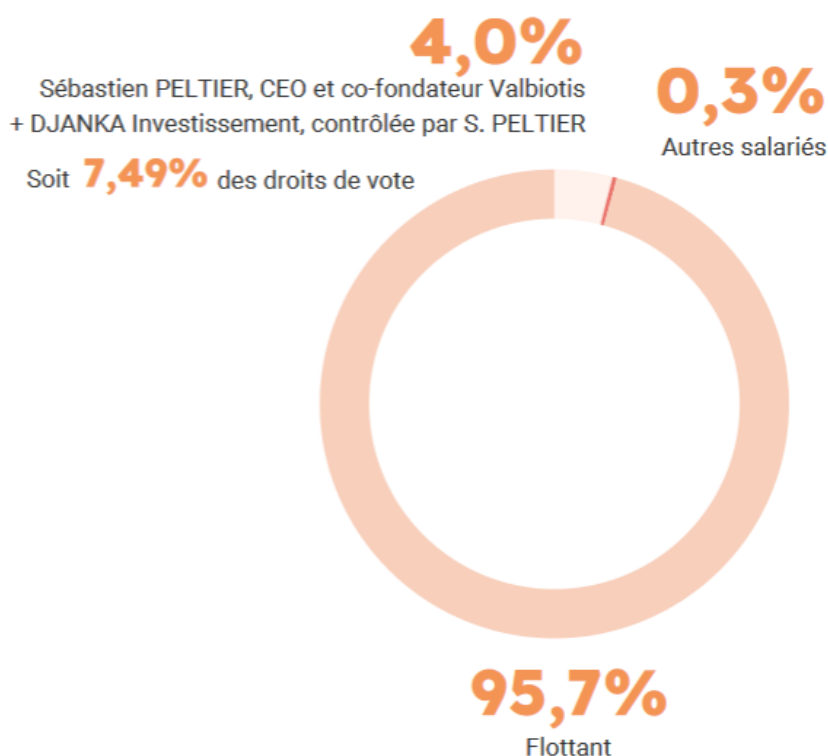
Valbiotis est entrée en bourse en juin 2017. La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (ex Alternext Paris, Code ISIN : FR0013254851, code mnémonique Euronext Growth : ALVAL).

Les analystes :

- Mohamed KAABOUNI, Portzamparc* / Objectif de cours : 8,00€ (oct. 2024)
- Thibaut VOGLIMACCI-STEPHANOPOLI, Invest Securities* / Objectif de cours : 5,00 € (juin 2024)
- Corentin MARTY, TP ICAP Midcap* / Objectif de cours : 4,70€ (oct. 2023)

*Recherche sponsorisée

La répartition du capital de la Société :



Répartition du capital mise à jour au 22 décembre 2023

Adresse du siège social : ZI des Quatre Chevaliers – 12F rue Paul Vatine – 17180 Périgny.

2. Événements significatifs du premier semestre 2024

Au cours du premier semestre, la Société a fourni un effort important dans le développement commercial et a amorcé son repositionnement stratégique :

- Fin du partenariat (contrat de License et d’approvisionnement) avec Nestlé Health Science et a désormais toute latitude commerciale sur TOTUM•63 ;
- Lancement de l’activité commerciale en France du premier produit Valbiotis®^{PRO} Cholestérol (ex TOTUM•070)
- Transformation de la Société et allocation des dépenses aux priorités stratégiques ;
- Progression des parcours clinique sur TOTUM•854 et TOTUM•448 ;
- Reconnaissance sans équivoque de la communauté scientifique de la qualité de TOTUM•63 ;
- Entrée dans la dernière phase clinique de Lipidrive® (ex-TOTUM•070) en vue du dépôt de dossier allégation santé

2.1. Fin du partenariat (contrat de License et d'approvisionnement) avec Nestlé Health Science et a désormais toute latitude commerciale sur TOTUM•63.

Le 4 juin 2024 ([communiqué de presse du 4 juin 2024](#)), Valbiotis a conclu un accord avec Nestlé Health Science actant la fin du contrat de licence et d'approvisionnement liant les deux sociétés. Au terme de cet accord, Valbiotis récupère l'ensemble de la propriété intellectuelle relative à TOTUM•63, disposant ainsi de toute latitude stratégique sur cette substance active cliniquement validée dans la prise en charge du diabète.

L'accord prévoit la reprise au 31 mai 2024 par Valbiotis de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle adossés à la licence comprenant notamment : tous les brevets relatifs à TOTUM•63 en France et à l'international (62 pays), ainsi que la propriété des données cliniques de l'étude REVERSE-IT et de l'étude de mode d'action.

L'accord exclut par ailleurs tout remboursement des paiements effectués à Valbiotis par Nestlé Health Science. Ces paiements, ayant totalisé 12,75 millions de francs suisses (5 millions d'upfront et 7,75 millions de milestones) depuis février 2020, ont notamment financé l'intégralité des dernières phases du parcours clinique sur TOTUM•63. Pour rappel, ce parcours s'est achevé en 2023 avec les résultats positifs de l'étude de Phase II/III REVERSE-IT, puis de l'étude de mode d'action. Des résultats qui positionnent TOTUM•63 comme la première substance active non médicamenteuse issue du végétal à disposer de preuves scientifiques aussi robustes, pour la prise en charge du prédiabète et des stades précoces du diabète de type 2.

Enfin, dans le cadre de cet accord, Valbiotis aura désormais une complète liberté quant au choix de futurs partenaires de licence pour TOTUM•63.

Pour rappel, le revenu correspondant à cet upfront était étalé sur la durée prévue de commercialisation du produit commun avec Nestlé. Suite à la signature de l'accord le 4 juin 2024 et la fin du partenariat avec Nestlé, la commercialisation commune du produit est abandonnée.

La Société a donc désormais toute latitude pour commercialiser TOTUM•63 en France via son réseau de force de vente interne dès le 1^{er} semestre 2025 et à l'International via des accords de licences ou de distribution.

2.2. Lancement de l'activité commerciale en France du premier produit Valbiotis®PRO Cholestérol (ex-TOTUM•070) et de la gamme Valbiotis®Plus

En Avril 2024, la Société a annoncé le lancement effectif à partir du mois de mai 2024 ([communiqué de presse du 3 avril 2024](#)) du complément alimentaire 100% naturel composé exclusivement de la substance active Lipidrive® (ex-TOTUM•070) Valbiotis®PRO Cholestérol pour la prise en charge de l'hypercholestérolémie légère à modérée.

Via son réseau de 16 Attachés à la Promotion Médicale, la stratégie développée et effectivement mise en œuvre depuis le lancement est la suivante :

- Présenter le produit Valbiotis^{®PRO} Cholestérol en visite médicale auprès des professionnels de santé (Médecins Généralistes, diététiciens, nutritionnistes) ;
- Implanter Valbiotis^{®PRO} Cholestérol en Pharmacie en France ;
- Être référencé chez la plupart des grossistes-répartiteurs.

Afin de compléter cette commercialisation en Pharmacie et conformément à sa stratégie, la Société a lancé le 22 mai 2024 son propre site e-commerce ([communiqué de presse du 22 mai 2024](#)) afin de commercialiser en Business To Consumer (B2C) :

- o Valbiotis^{®PRO} Cholestérol ;
- o Une gamme de compléments alimentaires Valbiotis^{®Plus} couvrant la santé au quotidien et composée au lancement de 6 références.

2.3. Transformation de la Société et allocation des dépenses aux priorités stratégiques

Sur le premier semestre 2024, la Société a poursuivi son effort de structuration visant à mettre en place l'ensemble des processus, outils et interface nécessaire à la commercialisation sur les différents canaux (CRM, Pharmacies, Grossistes, site e-commerce).

Suite à l'accord avec Nestlé Health Science actant la fin du contrat de licence et d'approvisionnement liant les deux sociétés, la Société a mis en place un plan d'économie et réallocation des ressources aux enjeux stratégiques, avec comme ligne directrice de prioriser les dépenses permettant d'accélérer le développement commercial de la Société en France et à l'international.

Dans ce contexte, la Société a fait le choix de « déprioriser » le lancement de nouveaux projets R&D en interne afin de consacrer ses ressources humaines et financières aux priorités commerciales.

Ainsi, un accord de rupture conventionnelle collective a été initiée auprès du CSE de l'Entreprise le 11/06/2024. Le cadre de cet accord concerne une rupture conventionnelle collective de 19 postes au sein des départements R&D, Qualité et Affaires Cliniques. Les impacts financiers de cette rupture conventionnelle volontaire ont été comptabilisés au titre du premier semestre 2024 pour 528 K€ en Provision pour Risque et Charge. Sur le début du second semestre, cet accord a été signé par le CSE et par la DREETS actant le départ volontaire (majoritairement sur le second semestre 2024) de 19 personnes occupant les postes mentionnés dans l'accord.

2.4. Progression des parcours clinique sur TOTUM•854 et TOTUM•448

Post-clôture du premier semestre, la Société a annoncé le large succès de l'étude de Phase II/III INSIGHT sur TOTUM•854 ([communiqué de presse du 15 octobre 2024](#)). Cette étude internationale, multicentrique et randomisée, menée auprès de 410 participants, a atteint son critère principal : une différence significative (vs placebo) de la diminution de la pression artérielle systolique (PAS) a été démontrée, sans ambiguïté, chez des individus présentant une hypertension légère non traitée. L'étude, dont les résultats complets seront diffusés ultérieurement, positionne TOTUM•854 comme une solution non médicamenteuse très prometteuse pour réduire la PAS et prévenir le risque de maladies cardiovasculaires associées

La Société a lancé en début d'année une chaire de recherche innovante sur la stéatose hépatique (TOTUM•448) en partenariat avec l'Université de Laval (Québec). Il s'agit d'évaluer ses effets et mécanismes d'action sur l'axe microbiote-foie, ainsi que les risques cardio-métaboliques associés dans le cadre de la stéatose hépatique. Cette chaire, financée par Valbiotis, s'étalera sur 5 ans.

2.5. Reconnaissance sans équivoque de la communauté scientifique de la qualité de TOTUM•63

TOTUM•63, après avoir achevé fin 2023 un parcours clinique complet et exemplaire, accumule les marques de reconnaissance de la part de la communauté scientifique. Valbiotis a ainsi été sélectionné pour une présentation orale des résultats de la phase II/III REVERSE-IT à l'ADA (American Diabetes Association), puis à l'EASD (European Association for the Study of Diabetes), les deux plus importants congrès de diabétologie au monde (Communiqués de presse du 17 juin 2024 et du 5 septembre 2024).

2.6. Entrée dans la dernière phase clinique de TOTUM•70 en vue du dépôt de dossier allégation santé

Lipidrive®(ex-TOTUM•070) est entré dans sa toute dernière ligne droite, avec la fin du recrutement des 180 volontaires de l'étude de Phase II/III HEART 2 ([communiqué de presse du 13 juin 2024](#)). Cette étude randomisée et contrôlée contre placebo, menée auprès d'une population présentant une hypercholestérolémie modérée non traitée, a pour critère principal la réduction du taux sanguin de LDL-cholestérol, facteur de risque des maladies cardiovasculaires et notamment de l'athérosclérose. Les résultats de HEART 2 seront disponibles au premier trimestre 2025. Ils permettront le dépôt d'une demande d'allégation santé propriétaire auprès de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA).

2.7. Développements financiers

Au cours du premier semestre 2024, il n'y a pas eu d'augmentation de capital social et aucun nouveau financement (subvention, avance, prêt, etc.) n'a été reçu.

Le montant net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par la Société au 30 juin 2024 est de 18 545 K€ contre 25 017 K€ au 31 décembre 2023 et 13 744 K€ au 30 juin 2023.

En milliers d'euros	30/06/2024 Normes IFRS	30/06/2023 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(5 748)	(6 389)	(8 056)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	24	(93)	(250)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(747)	(599)	12 494
VARIATION DE TRESORERIE	(6 471)	(7 082)	4 189
TRESORERIE A LA CLOTURE	18 545	13 744	25 017

(1) Les comptes ont été arrêtés par le Directoire du 25 Octobre 2024. Ils ont fait l'objet d'un examen limité par le Commissaire aux Comptes et sont disponibles sur le site internet de Valbiotis : www.valbiotis.com

Le premier semestre 2024 s'est terminé par une consommation nette de trésorerie de 6471 K€ pour l'essentiel imputable au flux net de trésorerie généré par l'activité contre une consommation nette de trésorerie de 7082 K€ sur le premier semestre 2023, également imputable pour l'essentiel à l'activité.

En milliers d'euros	30/06/2024 Normes IFRS	30/06/2023 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
RESULTAT NET	(3 503)	(1 927)	(7 368)
Dotations aux amortissements et provisions	846	32	736
Plus et moins values de cession		357	(6)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	596	236	598
Autres produits et charges calculés	85	(10)	
Ecart de conversion	(8)	4	(1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(1 985)	(1 309)	(6 041)
Coût de l'endettement financier			
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier et impôt			
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	(3 763)	(5 081)	(2 015)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(5 748)	(6 389)	(8 056)

Elle s'analyse comme suit :

Au cours du premier semestre 2024, la capacité d'autofinancement s'est légèrement dégradée de 676 K€ par rapport au premier semestre 2023. Au 30 juin 2024, la capacité d'autofinancement s'établit à (1985) K€ contre (1309) K€ au 30 juin 2023, reflétant une compensation de l'augmentation des dépenses commerciales et marketing par la baisse du coût des études cliniques.

La variation du BFR à hauteur de 3763 K€ par rapport au 31 décembre 2023 s'explique notamment par :

- une augmentation du niveau de stock de 701 K€ liée à la fabrication des produits destinés à la commercialisation en France;
- une diminution du poste « Autres débiteurs » qui comprend au 30 juin 2024 la créance de CIR de 2023 pour 1573 K€ et du premier semestre pour 531 K€ ainsi que la créance de CIR de l'exercice 2023 pour 1573 K€. Au 31 décembre 2023, le poste autres débiteurs comportaient les créances de CIR 2022 et 2023 pour 3267 K€. la fois la créance de CIR due au titre de 2022 non encore perçue au 30 juin à laquelle se rajoute la créance de CIR provisionnée au titre du premier semestre 2023 ;
- L'arrêt du contrat avec NHS a généré une diminution des Produits Constatés d'Avance de 3 514 K€

En milliers d'euros	30/06/2024 Normes IFRS	30/06/2023 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissement sur acquisition immobilisations incorporelles	(45)	(80)	(220)
Décaissement sur acquisition immobilisations corporelles	(16)	(13)	(27)
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissement sur variation immobilisations financières	42	(7)	(16)
Actions propres (contrat de liquidité)	43	7	13
Encaissement sur cession immobilisations financières			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	24	(93)	(250)

Le flux lié aux opérations d'investissement est positif de 24 K€ :

- Acquisitions sur le premier semestre 2024 d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 61 K€ liées aux dernières phases de dépôt de brevets, à la mise en service du site e-commerce et à différents équipements de laboratoires
- Impacts comptables du contrat de liquidité pour 85 K€

En milliers d'euros	30/06/2024 Normes IFRS	30/06/2023 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports			12 973
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Dividendes versés aux minoritaires			
Paiement de la dette de loyers IFRS 16	(258)	(247)	(492)
Encaissements provenant d'emprunts			1 000
Remboursement d'emprunt	(489)	(353)	(987)
Produits et charges financiers décaissés			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(747)	(599)	12 494

Le flux lié aux opérations de financement est de (747) K€ et est composé principalement des remboursements d'emprunts et avances pour (489) K€ ainsi que du paiement de la dette de loyers IFRS16 pour (258) K€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère ne pas être confrontée à ce risque à court terme.

Au 30 juin 2024, Valbiotis disposait d'une trésorerie de 18 545K€. Un tel niveau permet à la Société de financer ses dépenses opérationnelles et d'honorer l'échéancier de sa dette financière, avec un horizon de fin de trésorerie estimé courant 2026.

3. Activité de la Société entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024

	Notes	30/06/2024 Normes IFRS	30/06/2023 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
En milliers d'euros				
Produits opérationnels				
Chiffre d'affaires		35	4 241	4 733
Autres produits		4 143	995	2 076
Total des produits	12.1.	4 179	5 236	6 809
Charges opérationnelles				
Coût des ventes		(960)		(2 044)
Recherche et Développement	12.2.	(3 186)	(5 006)	(7 150)
Ventes et Marketing	12.2.	(1 743)	(873)	(2 016)
Frais généraux (A)	12.2.	(1 403)	(923)	(2 161)
Charges/ Produits liées aux paiements en actions (A)	12.2.	(596)	(236)	(598)
Autres produits d'exploitation				
Autres charges d'exploitation			(18)	(20)
Résultat courant opérationnel		(3 710)	(1 820)	(7 180)
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles				
Résultat opérationnel		(3 710)	(1 820)	(7 180)
Coût de l'endettement financier brut				
	12.3.	(28)	(117)	(188)
Autres produits financiers				
	12.3.	264	375	
Autres charges financières				
	12.3.	(29)	(357)	
Résultat courant avant impôts		(3 503)	(1 920)	(7 368)
Impôt sur les sociétés				
Impôts différés				
Résultat net		(3 503)	(1 927)	(7 368)

Produits opérationnels

Sur le premier semestre 2024, les produits opérationnels sont principalement composés par les éléments suivants :

- Chiffre d'affaires : depuis le lancement en mai 2024 en pharmacie et le 22 mai 2024 sur le site e-commerce, la Société a facturé 35 K€ sur les deux derniers mois du premier semestre de facturation aux pharmacies ayant commandé depuis le lancement ;
- Crédit d'impôt recherche pour un montant de 531K€ ;
- Solde du paiement initial du contrat NHS suite à l'arrêt du contrat pour un montant de 3 514 K€.

3.1. Les dépenses

Les dépenses engagées sur le premier semestre 2024 s'élèvent à 7 889 K€ contre 7 056 K€ sur la même période en 2023.

Les dépenses de Recherche et Développement ont diminué de 1820 K€, baisse liée à la fin des études cliniques principalement sur TOTUM-63.

Le coût des ventes (960K€), marque le changement d'orientation de la Société, de la production de lots à destination clinique (comptabilisé en R&D sur le second semestre 2023) à une production de lots à destination commerciale (comptabilisé en coût des ventes à partir du 31 décembre 2023).

Les frais commerciaux et marketing ont en revanche augmenté de 870 K€ du fait du recrutement des forces de ventes (16 Attachés à la promotion médicale et 1 Directeur régional), de la création du département marketing, digital et service client intervenu majoritairement sur le premier semestre 2024.

Les frais généraux sont en hausse de 480 K€ notamment liés aux coûts de restructuration et d'évolutions de l'entreprise (Dépenses liées à la Rupture Conventionnelle Collective et aux frais de recrutements), ainsi qu'à une perte de 80 K€ sur la valorisation des actions propres.

Les charges liées au paiement en actions se sont élevées à 596 K€ sur le premier semestre 2024 contre 236 K€ sur la même période en 2023. Établies conformément à la norme IFRS2, ces charges intègrent les charges sur la période concernée des anciens plans BSPCE et le nouveau plan d'actions gratuites émis sur la période.

L'allocation des ressources financières (hors charges liées au paiement en actions) s'effectue respectivement pour le premier semestre 2024 à 13 % en coûts des ventes, 44 % en Recherche & Développement, 19 % en Frais Généraux et 24 % en vente et marketing contre 0% en coût des ventes, 73 % en Recherche & Développement, 14 % en Frais Généraux et 13 % en vente et marketing sur le premier semestre 2023.

3.2. Résultat

Le résultat opérationnel est une perte de 3 710 K€ sur la période contre une perte de 1 820 K€ sur la même période en 2023. Après une période d'investissement des ressources dans le développement d'un portefeuille de 4 produits commercialisables, cette perte opérationnelle est principalement liée à l'effort fourni sur le semestre par l'Entreprise dans le développement de ses activités commerciales et marketing et dans structuration.

Le résultat net semestriel affiche une perte de 3 503 K€ contre une perte de 1 927 K€ sur le premier semestre 2023.

4. Perspectives d'avenir

Après la clôture financière au 30 juin 2024, la Société a communiqué les développements suivants :

- Présentation orale au congrès des résultats de l'étude cliniques de la Phase II/III REVERSE-IT de TOTUM•63 dans le prédiabète et le diabète de type 2 lors du congrès de l'European Association for the Study of Diabetes (EASD) 2024 ([communiqué de presse du 5 septembre 2024](#)) ;
- Large succès de de l'étude de Phase II/III INSIGHT sur TOTUM•854 ([communiqué de presse du 15 octobre 2024](#)) ;
- Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Novembre 2024 soumettant aux votes des actionnaires le renouvellement du contrat de liquidité

Pour rappel, le calendrier financier 2024 a été établi et communiqué le 29 janvier 2024 :

- 29 avril : publication du Rapport Annuel 2023 ;
- 25 juin : Assemblée Générale des actionnaires ;
- 29 octobre : publication du présent Rapport Semestriel 2024.

5. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée sont identiques à ceux présentés dans la partie gestion des risques du Document d'enregistrement universel du 26 avril 2023 disponible sur le site de la Société (www.valbiotis.com), à l'exception du risque de dilution qui a évolué favorablement depuis la décision du Directoire de 9 avril 2024 actant la modification d'une partie des plans BSPCE 2017, 2020 et 2021 qui s'est traduite par la renonciation par les bénéficiaires de 578.830 bons en contrepartie de l'attribution de 115.766 nouvelles actions gratuites: l'exercice intégral des BSPCE/BSA/AGA attribués au 30 juin 2024 pourrait conduire à une dilution de 7,87% sur la base du capital existant à cette même date et 7,3 % sur une base diluée.

6. Principales transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2024, il n'a pas été mis en place de conventions réglementées.

III. États financiers consolidés en normes IFRS – Situation intermédiaire au 30 juin 2024

1. États financiers consolidés au 30 juin 2024

1.1 État du résultat net consolidé et des autres éléments du résultat global

	Notes	30/06/2024 Normes IFRS	30/06/2023 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
En milliers d'euros				
Produits opérationnels				
Chiffre d'affaires		35	4 241	4 733
Autres produits		4 143	995	2 076
Total des produits	12.1.	4 179	5 236	6 809
Charges opérationnelles				
Coût des ventes		(960)		(2 044)
Recherche et Développement	12.2.	(3 186)	(5 006)	(7 150)
Ventes et Marketing	12.2.	(1 743)	(873)	(2 016)
Frais généraux (A)	12.2.	(1 403)	(923)	(2 161)
Charges/ Produits liées aux paiements en actions (A)	12.2.	(596)	(236)	(598)
Autres produits d'exploitation				
Autres charges d'exploitation			(18)	(20)
Résultat courant opérationnel		(3 710)	(1 820)	(7 180)
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles				
Résultat opérationnel		(3 710)	(1 820)	(7 180)
Coût de l'endettement financier brut				
Autres produits financiers	12.3.	(28)	(117)	(188)
Autres charges financières	12.3.	264	375	
Résultat courant avant impôts		(3 503)	(1 920)	(7 368)
Impôt sur les sociétés				
Impôts différés			(7)	
Résultat net		(3 503)	(1 927)	(7 368)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat				
p.e. Réévaluations des biens immobiliers IAS 16				
Impôts différés sur éléments non reclassables en résultat				
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		1		28
p.e. gains et pertes actuarielles (IAS 19)				
Impôts différés suréléments reclassables en résultat		1		28
Résultat Global		(3 503)	(1 927)	(7 340)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Résultat de base par action sans dilution (€/action)		15 794 596 (0,22)	12 424 918 (0,16)	15 788 607 (0,46)

1.2 État consolidé de la situation financière – Actif

	Notes	30/06/2024 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
Actif (en milliers d'euros)			
Immobilisations Incorporelles	1.	1 105	1 078
Droits d'utilisation IFRS16	2.	994	1 240
Immobilisations corporelles	2.	155	173
Actifs Financiers Non Courants	3.	125	166
Impôts différés actifs (créances fiscales à + 1 an)			2
Actifs non courants		2 379	2 659
Stocks	4.	1 707	1 005
Créances clients et autres débiteurs	5.	3 228	4 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.	18 545	25 017
Impôts différés actifs (créances fiscales à - 1 an)		2	
Actifs courants		23 482	30 649
TOTAL DE L'ACTIF		25 861	33 309

1.3 État consolidé de la situation financière – Capitaux propres et passif

Capitaux propres et passif (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
Capital		1 580	1 579
Prime d'émission		1 253	18 233
Autres réserves		17 507	7 179
Résultats non distribués		(3 503)	(7 368)
Ecart de conversion		(0)	(23)
CAPITAUX PROPRES	7.	16 836	19 600
Emprunts et avances remboursables	9.	3 421	3 898
Dette de loyers IFRS 16 non courante	9.	618	876
Produits constatés d'avance			
Pensions et obligations similaires	8.	183	160
Passifs non courants		4 222	4 934
Emprunts bancaires et avances remboursables	9.	1 567	1 607
Dette de loyers IFRS 16 courante	9.	497	497
Provisions pour risques et charges	8.	528	
Dettes sociales	10.	1 155	1 208
Dettes fiscales (hors I.S.)	10.	58	77
Fournisseurs et rattachés	10.	996	1 870
Produits constatés d'avance	10.		3 514
Dettes diverses			
Passifs courants		4 801	8 774
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		25 861	33 308

1.4 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	30/06/2024 Normes IFRS	30/06/2023 Normes IFRS	31/12/2023 Normes IFRS
RESULTAT NET	(3 503)	(1 927)	(7 368)
Dotations aux amortissements et provisions	846	32	736
Plus et moins values de cession		357	(6)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	596	236	598
Autres produits et charges calculés	85	(10)	
Ecart de conversion	(8)	4	(1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(1 985)	(1 309)	(6 041)
Coût de l'endettement financier			
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier et impôt			
Impôts versés			
Variation des stocks, clients et autres débiteurs	698	(4 936)	(2 164)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	(4 461)	(145)	149
VARIATION DU BFR LIÉ À L'ACTIVITÉ	(3 763)	(5 081)	(2 015)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissement sur acquisition immobilisations incorporelles	(45)	(80)	(220)
Décaissement sur acquisition immobilisations corporelles	(16)	(13)	(27)
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissement sur variation immobilisations financières	42	(7)	(16)
Actions propres (contrat de liquidité)	43	7	13
Encaissement sur cession immobilisations financières			
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports			12 973
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Dividendes versés aux minoritaires			
Paiement de la dette de loyers IFRS 16	(258)	(247)	(492)
Encaissements provenant d'emprunts			1 000
Remboursement d'emprunt	(489)	(353)	(987)
Produits et charges financiers décaissés			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(747)	(599)	12 494
VARIATION DE TRÉSORERIE	(6 471)	(7 082)	4 189
Incidences des variations de taux de change			
TRESORERIE À L'OUVERTURE	25 017	20 828	20 828
TRESORERIE À LA CLÔTURE	18 545	13 744	25 017

1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millier d'Euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Résultats non distribués	Ecart de conversion	Réserves au titre des gains/pertes actuariels	Total
31 décembre 2022	12 424 918	1 242	37 096	(12 678)	(12 312)	(21)	31	13 358
Augmentation de capital	3 363 689	336	12 637					12 973
Paiements fondés sur des actions				598				598
Dividendes								0
Report à nouveau				(12 312)	12 312			0
Actions propres				13				13
Résultat net de l'exercice					(7 368)			(7 368)
Gains et pertes actualisés							28	28
Autres variations			(31 500)	31 500		(1)		(1)
31 décembre 2023	15 788 607	1 579	18 233	7 120	(7 368)	(23)	59	19 600
Augmentation de capital	5 989	1	21					22
Paiements fondés sur des actions				596				596
Dividendes								0
Report à nouveau				(7 368)	7 368			0
Actions propres				123				123
Résultat net de l'exercice					(3 503)			(3 503)
Gains et pertes actualisés							1	1
Autres variations			(17 000)	17 000		(1)		(1)
30 juin 2024	15 794 596	1 580	1 254	17 471	(3 503)	(24)	60	16 837

Conformément à l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2024, le poste « Report à nouveau » a été imputé à hauteur de 17 000 K€ sur la « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui a ainsi été ramené de 18 233 K€ à 1 254 K€.

Concernant le contrat de liquidité conclu en 2017, la part investie en actions propres est classée en capitaux propres pour 34 K€. La part restante a été classée en actifs financiers non courants pour 26 K€.

2. Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

À la suite de la création au cours du premier semestre 2021 d'une filiale au Canada, Valbiotis Canada Inc., pour laquelle Valbiotis détient 100 % du capital social et des droits de vote, il a été décidé par la Société de présenter des états financiers consolidés selon les normes IFRS à partir du 31 décembre 2021.

2.1. Informations générales

Créée en février 2014, Valbiotis s'est engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques et cardiovasculaires. Depuis 10 ans, l'entreprise développe des produits à base de plantes alimentaires et d'extraits végétaux qui permettent une approche multicible. Ces produits sont destinés en particulier à réduire des facteurs de risque de certaines maladies métaboliques (diabète de type 2, hypercholestérolémie, atteintes métaboliques du foie) et cardiovasculaires, pour lesquels les besoins médicaux sont mal satisfaits, afin de retarder leur apparition, voire d'éviter qu'un état à risque n'évolue vers une pathologie. Valbiotis a démarré la commercialisation de ces TOTUMS, avec le lancement en France du premier produit, Valbiotis^{®PRO} Cholestérol en avril 2024. L'ensemble de son portefeuille issu des activités de R&D sera commercialisé en France via une force de vente

interne dédiée et à l'international au travers de contrats de licences mondiaux ou régionaux. Valbiotis est entrée en bourse en juin 2017. La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (ex Alternext Paris) (Code ISIN : FR0013254851, code mnémonique Euronext Growth : ALVAL). Située à Périgny, proche de La Rochelle, Valbiotis a ouvert un établissement secondaire à Clermont-Ferrand début 2016, transféré à Riom fin 2017. Par ailleurs, la Société dispose depuis le 10 juin 2021 d'une filiale implantée au Québec (Canada) au sein de l'INAF (Institut sur la Nutrition et les Aliments Fonctionnels) de l'Université Laval.

Adresse du siège social : ZI des Quatre Chevaliers – 12F rue Paul Vatine – 17180 Périgny.

2.2. Contexte de publication

La société Valbiotis établit des comptes consolidés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne préparés sur une base volontaire.

L'objectif est de pouvoir présenter des données comptables et financières comparables avec la majeure partie des sociétés de son secteur d'activité, et notamment celles qui sont cotées.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère ne pas être confrontée à un risque de liquidité à court terme.

Au 30 juin 2024, Valbiotis disposait d'une trésorerie de 18 545K€. Un tel niveau permet à la Société de financer ses dépenses opérationnelles et d'honorer l'échéancier de sa dette financière, avec un horizon de fin de trésorerie estimé courant 2026.

2.3. Événements significatifs du premier semestre 2024

1 - Le 4 juin 2024, Valbiotis a conclu un accord avec Nestlé Health Science actant la fin du contrat de licence et d'approvisionnement liant les deux sociétés. Au terme de cet accord, Valbiotis récupère l'ensemble de la propriété intellectuelle relative à TOTUM•63, disposant ainsi de toute latitude stratégique sur cette substance active cliniquement validée dans la prise en charge du diabète.

L'accord prévoit la reprise au 31 mai 2024 par Valbiotis de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle adossés à la licence comprenant notamment : tous les brevets relatifs à TOTUM•63 en France et à l'international (62 pays), ainsi que la propriété des données cliniques de l'étude REVERSE-IT et de l'étude de mode d'action.

L'accord exclut par ailleurs tout remboursement des paiements effectués à Valbiotis par Nestlé Health Science. Ces paiements, ayant totalisé 12,75 millions de francs suisses (5 millions d'upfront et 7,75 millions de milestones) depuis février 2020, ont notamment financé l'intégralité des dernières phases du parcours clinique sur TOTUM•63. Pour rappel, ce parcours s'est achevé en 2023 avec les résultats positifs de l'étude de Phase II/III REVERSE-IT, puis de l'étude de mode d'action. Des résultats qui positionnent TOTUM•63 comme la première substance active non médicamenteuse issue du végétal à disposer de preuves scientifiques aussi robustes, pour la prise en charge du prédiabète et des stades précoces du diabète de type 2.

Enfin, dans le cadre de cet accord, Valbiotis aura désormais une complète liberté quant au choix de futurs partenaires de licence pour TOTUM•63.

Pour rappel, le revenu correspondant à cet upfront était étalé sur la durée prévue de commercialisation du produit commun avec Nestlé. Suite à la signature de l'accord le 4 juin 2024 et la fin du partenariat avec Nestlé, la commercialisation commune du produit est abandonnée. L'upfront paiement peut être assimilé à une indemnité de fin de contrat perçue par Valbiotis. Au 30 juin 2024, et suite à cet arrêt du contrat NHS, un montant de 3 514K€ a été reconnu en autre produit opérationnel correspondant à la reprise des revenus différés (en normes IFRS) non reconnus au 31/12/2023

2 – Un accord de rupture conventionnelle collective initiée auprès du CSE de l'Entreprise a été conclu le 11/06/2024. Le cadre de cet accord concerne une rupture conventionnelle collective de 19 postes au sein des départements R&D, qualité et affaires cliniques Cette restructuration de l'activité R&D s'inscrit dans une politique de ré allocation des dépenses aux priorités stratégiques de la Société. Les impacts financiers de cette rupture conventionnelle volontaire ont été comptabilisés au titre du premier semestre 2024 pour 528 K€ en Provision pour Risque et Charge.

3 - Par décisions du Directoire du 9 avril 2024, il a été décidé la modification d'une partie des plans BSPCE 2017, 2020 et 2021 qui s'est traduit par la renonciation par les bénéficiaires de 578.830 bons en contrepartie de l'attribution de 115.766 nouvelles actions gratuites. Ces actions gratuites ont été attribuées par mise en œuvre de la délégation consentie par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 5 mai 2022 (18^{ème} résolution). Ces actions gratuites ont été attribuées à 28 personnes physiques salariées ou mandataires sociaux de la Société. Elles sont assorties d'une période d'acquisition et d'une période de conservation de chacune un an.

4 – Lancement de l'activité commerciales : en mai 2024, la force de vente interne (16 Attachés à la Promotion Médicale) a lancé le premier produit auprès de Médecins Généralistes et Pharmacies en France de Valbiotis^{®PRO} Cholestérol. Le 22 mai 2024, la Société a lancé son propre site e-commerce afin de commercialiser en B2C Valbiotis^{®PRO} Cholestérol et une gamme de compléments alimentaires Vabliotis^{®Plus} couvrant la santé au quotidien (8 références).

5 - Sur le semestre, la Société a poursuivi ses activités de Recherche et Développement éligibles au Crédit Impôt Recherche. Le Crédit Impôt Recherche a été évalué à hauteur de 531 K€. Les principales activités de R&D ont été les suivantes, tout en notant que les activités cliniques sur TOTUM•63 se sont terminées sur l'exercice 2023 :

- Début de recrutement de l'étude sur TOTUM•448 contre les atteintes métaboliques du foie dans le cadre de la Chaire de recherche avec l'université de Laval (Québec, Canada) ;
- Fin de recrutement de l'étude clinique de Phase II/III Heart 2 annoncée le 13/06/2024 ;

- Sélection aux 84èmes sessions de l'American Diabetes Association pour présenter les résultats cliniques de la Phase II/III REVERSE-IT de TOTUM-63 dans le prédiabète et le diabète de type 2 annoncée le 17/06/2024.

6- Transformation de l'Entreprise : sur le 1^{er} semestre 2024, Valbiotis a fortement accéléré sa transformation d'une société de Recherche et Développement à une société commerciale. L'ensemble des fonctions, compétences (Réseau de vente, Marketing, Centre d'appel, Service client, Service industriel et qualité) et outils nécessaires (CRM, site internet, interfaces avec le prestataire logistique...) sont en place au 30/06/2024. Cette accélération dans la structuration de la Société permet d'assurer le développement commercial des années à venir, notamment les lancements des TOTUMs de la Société.

En parallèle, la Société continue l'effort d'étude clinique même s'il baisse en intensité, afin de finaliser les dernières études en cours (TOTUM-854 INSIGHT finalisée mi-2024, TOTUM-070 HEART 2 en cours de recrutement, TOTUM-448 avec une étude clinique en cours).

2.4. Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées

Les états financiers consolidés semestriels résumés sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE). Ces comptes IFRS semestriels ont été arrêtés par le Directoire le 24 octobre 2024.

Les principes comptables appliqués pour l'établissement de ces comptes consolidés semestriels résumés sont homogènes avec ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires prévues par la norme IAS 34.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés semestriels résumés de la Société. Ils concernent principalement :

- Amendement IFRS 16 « Contrats de location » : comptabilisation des dettes de loyers dans une opération de cession-bail ;
- Amendements IAS 1 « Présentation des états financiers » : classement des dettes en courant / non courant et passifs non courants assortis de covenants ;
- Amendements à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et à IFRS 7 « Instruments financiers » : nouvelles obligations d'information concernant les ententes de financement de fournisseurs.

La Société n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements à IAS 21 – « Absence de convertibilité » ;
- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ».

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et non encore approuvés par l'UE n'ont pas d'impact significatif sur les comptes IFRS du premier semestre 2024.

Les comptes consolidés semestriels résumés sont présentés en milliers d'€, sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.5. Principales méthodes comptables

2.5.1. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement évalué pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie payé ou sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs à la date d'acquisition.

A la suite de la création au cours du premier semestre 2021 d'une filiale au Canada, Valbiotis Canada Inc., pour laquelle Valbiotis détient 100% du capital social et des droits de vote, il a été décidé par la Société de présenter des états financiers consolidés selon les normes IFRS à partir du 31 décembre 2021. Les comptes de la société Valbiotis Canada Inc. sont établis en monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie locale, soit le dollar canadien. Ces comptes sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe, selon les principes suivants :

- conversion des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, au taux de clôture ;
- conversion des postes du compte de résultat au taux moyen de la période ;
- prise en compte de l'écart de conversion en réserves dans les capitaux propres consolidés.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un actif ou d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif tel que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

2.5.2. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

2.5.2.1 Chiffre d'affaires

La Société a démarré la commercialisation de ses produits de la manière suivante :

- Début Mai 2024 : Commercialisation de Valbiotis^{®PRO} Cholestérol dans les pharmacies d'une première partie du territoire métropolitain et démarrage de la visite médicale chez les Médecins Généralistes
- 22/05/2024 : lancement du site e-commerce Valbiotis Healthcare sur lequel sont commercialisés :
 - Valbiotis^{®PRO} Cholestérol

- La gamme Valbiotis^{®PLUS}, 6 références de compléments alimentaires formulés scrupuleusement par la Société visant à adresser les problématiques de santé au quotidien (oméga 3, Vitamine D3, Antioxydant, Gestion du poids, Confort musculaire, Sommeil).

Au titre du premier semestre 2024, (mois de mai et juin), la Société a réalisé un Chiffre d'affaires de 35 K€.

2.5.2.2 Autres produits de l'activité

a. Subventions

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Société comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la Société doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

b. Crédit Impôt recherche

Des crédits d'impôts recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005 au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt recherche (CIR) qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Ces financements sont comptabilisés en « **Autres produits de l'activité** » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

2.5.3. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant significatif - que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du « Conceptual Framework ».

2.5.4. Information sectorielle

La Société Valbiotis n'a pas identifié de secteurs d'activités pour son suivi opérationnel.

2.5.5. Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédits projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, des droits exigibles au moment de départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP) ;
- proratiser la valeur comptable actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les écarts actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant

le passif net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation. Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations) ;
- intérêts nets (produits ou charges) ;
- réévaluations.

Un passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date où l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration à cet égard.

L'engagement sur les avantages du personnel postérieurs à l'emploi et la provision associée sont évalués sur la base des dernières évaluations actuarielles disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles est réalisée pour les principaux régimes d'avantages du personnel. Les principales hypothèses sont ajustées si les évolutions au cours du semestre sont jugées significatives.

Au titre de la période du premier semestre 2024, la Société a constaté une charge additionnelle de 24 K€.

2.5.6. Paiement fondé sur des actions

La Société a octroyé des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise (BSCPE) et des actions gratuites (AGA) à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société, dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. Au 30 juin 2024, les BSA et BSPCE en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à la souscription au minimum de 1 129 597 actions de la Société au 30 juin 2024 contre 1 982 600 actions de la Société au 31 décembre 2023. 12 plans sont concernés et repris ci-dessous.

Conditions d'exercice des BSA₂₀₁₇₋₁, BSA₂₀₁₇₋₂, et BSA₂₀₁₇₋₃ :

- À la suite de la 28^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 mars 2017, le Directoire a décidé le 26 octobre 2017 de faire usage de sa délégation et a émis et attribué 72 941 BSA₂₀₁₇ répartis en 3 tranches distinctes ;
- Période de souscription : 7 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
- Conditions d'exercice : les bons sont intégralement exerçables au 30 juin 2024.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₁₇ Ordinaires et BSPCE₂₀₁₇ Performance :

- Suite à la 31^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 mars 2017, le Directoire a décidé le 31 mai 2018 de faire usage de sa délégation et a émis 109 412 BSPCE₂₀₁₇ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 30 juin 2024.

Conditions d'exercice des BSA₂₀₁₈₋₁, BSA₂₀₁₈₋₂, et BSA₂₀₁₈₋₃ :

- À la suite de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2018, le Directoire a décidé le 19 avril 2019 complété par le Directoire du 24 juillet 2019 de faire usage de sa délégation et a émis et attribué 83 054 BSA₂₀₁₈ répartis en 3 tranches distinctes ;
- Période de souscription : 7 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 30 juin 2024.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₁₈ :

- À la suite de la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2018, le Directoire a décidé le 19 avril 2019 de faire usage de sa délégation et a émis et attribué 124 580 BSPCE₂₀₁₈ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 30 juin 2024.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₁₉ :

- À la suite de la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 mars 2019, le Directoire a décidé le 19 mars 2020 de faire usage de sa délégation et a émis et attribué 360 825 BSPCE₂₀₁₉ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 30 juin 2024.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₀ :

- À la suite de la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2020, le Directoire a décidé le 26 janvier 2021 de faire usage de sa délégation et a émis 388 813 BSPCE₂₀₂₀ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 30 juin 2024.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₁₋₁ et BSPCE₂₀₂₁₋₂ et BCPCE₂₀₂₁₋₃ :

- À la suite de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2021, le Directoire a décidé le 1^{er} février 2022 de faire usage de sa délégation et a émis 486 677 BSPCE₂₀₂₁ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 30 juin 2024.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₂₋₁ et BSPCE₂₀₂₂₋₂ :

- Suite à la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 5 mai 2022, le Directoire a décidé le 9 décembre 2022 de faire usage de sa délégation et a émis 621 246 BSPCE₂₀₂₂ dont 547 811 ont été attribués et 73 435 pourront être attribués au cours d'une réunion du Directoire ultérieure au profit de directeurs de département (ne faisant pas partie du Directoire) et au profit des salariés ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : les BCPCE₂₀₂₂₋₂ sont intégralement exerçables au 31 décembre 2023. Les BCPCE₂₀₂₁₋₁ sont exerçables à 80% au 30 juin 2024 et les 20% restant sont exerçables au 01 janvier 2025.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₂₋₃ et BSPCE₂₀₂₂₋₄ :

- À la suite de la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 5 mai 2022, le Directoire a décidé le 26 juin 2023 de faire usage de sa délégation et a émis et attribué 46 419 BSPCE₂₀₂₂₋₃ ; et le 9 octobre 2023 de faire usage de sa délégation et a émis 27 286 BSPCE₂₀₂₂₋₄ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : les BCPCE₂₀₂₂₋₃ et BCPCE₂₀₂₂₋₄ sont exerçables à 60% au 31 décembre 2023 et les 40% restant sont exerçables pour moitié au 01 janvier 2024 et pour moitié au 01 janvier 2025.

Conditions des attributions d'actions gratuites :

- À la suite de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 5 mai 2022, le Directoire a décidé le 9 avril 2024 de faire usage de sa délégation et a attribués 115 766 actions gratuites.
- Période d'acquisition : 1 an ;
- Période de conservation : 1 an ;
- Absence de condition de présence à la suite de l'attribution.

Les principales caractéristiques des accords de paiement fondés sur des actions en vigueur au cours de l'exercice considéré sont les suivantes :

Séries d'options	Nombre de bons	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix de souscription des bons	Juste valeur à la date d'attribution
BSA 2017-1	36 471	26/10/2017	25/10/2024	0,50 €	3,15 €
BSA 2017-2	31 607	26/10/2017	25/10/2024	0,50 €	3,15 €
BSA 2017-3	4 863	26/10/2017	25/10/2024	0,50 €	3,15 €
BSPCE 2017 Ordinaires	2 368	31/05/2018	31/05/2028	- €	3,78 €
BSPCE 2017 Performances	2 023	31/05/2018	31/05/2028	- €	3,78 €
BSA 2018-1 *	27 684	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSA 2018-2 *	27 685	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSA 2018-3 *	27 685	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSPCE 2017 Ordinaires	8 855	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,56 €
BSPCE 2017 Performances	8 855	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,56 €
BSPCE 2018	80 837	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,60 €
BSPCE 2018	18 860	19/03/2020	19/03/2030	- €	1,96 €
BSPCE 2019	80 625	19/03/2020	19/03/2030	- €	1,86 €
BSPCE 2020	106 613	26/01/2021	26/01/2031	- €	4,28 €
BSPCE 2021-1 et BSPCE 2021-2	117 775	01/02/2022	01/02/2032	- €	3,25 €
BSPCE 2021-3	0	25/08/2022	25/08/2032	- €	3,47 €
BSPCE 2022-1 et BSPCE 2022-2	472 256	09/12/2022	09/12/2032	- €	1,96 €
BSPCE 2022-3	46 149	26/06/2023	26/06/2033	- €	2,60 €
BSPCE 2022.4	27 286	09/10/2023	29/09/2033	- €	3,56 €
AGA	115 766	09/04/2024		- €	4,04 €

* Au cours du 2eme semestre 2019 Valbiotis n'a pas attribué de nouveaux BSA ou BSPCE. Cependant, en date du 24 juillet 2019, le Directoire a modifié les conditions d'attributions des 84 053 BSA attribués en Avril 2019. Cette modification, ratifiée par décision de la masse en date du 14 octobre, a porté sur l'augmentation du prix de souscription pour le porter de 34 à 50 centimes d'euro.

Le total des bons exerçables s'établit à 1 244 263 au 30 juin 2024 contre 1 718 805 au 31 décembre 2023.

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour tous les paiements fondés sur des actions, comme des avantages consentis aux salariés, aux administrateurs de la Société, comme à des tiers, dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution selon la méthode binomiale qui permet de modéliser un exercice anticipé des options et d'intégrer des paiements de dividende à date fixe.

Concernant le nouveau plan d'attribution d'actions gratuites attribué le 09 avril 2024, consistant à convertir certains bons attribués dans le cadre des plans BSPCE 2017 (Performance et Ordinaire), BSPCE 2020 et BSPCE 2021 en actions gratuites sans conditions de présence ni performance. Cette opération s'assimile à une modification de plan existant. Pour les plans BSPCE 2017 et 2020, aucune charge ni produit n'est reconnue au 30 juin 2024 puisque la période d'acquisition des droits est terminée au 1^{er} janvier 2024. Au titre du plan BSPCE 2021, la juste valeur incrémentale de la nouvelle attribution d'AGA à la date de modification a été reconnue sur la période ainsi que la charge relative aux actions gratuites attribuées aux bénéficiaires ayant renoncés aux plans 2017 et 2020 dont la période d'acquisition était terminée au 1^{er} janvier 2024, soit un montant total de 468 K€ reconnus intégralement sur la période.

Au 30 juin 2024, la charge nette comptabilisée s'élève à 596 K€.

2.5.7. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

- **Impôt exigible**

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état du résultat net en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

- **Impôt différé**

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

2.5.8. Immobilisations incorporelles

- **Immobilisations incorporelles acquises séparément**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité suivante :

- **Concessions, licences et logiciels : 1 à 3 ans.**

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

- **Brevets** : les frais de brevets sont immobilisés et seront amortis à partir de la date d'exploitation du brevet jusqu'à la fin de la date effective d'utilisation du dit brevet.

- **Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

À ce stade de recherche, Valbiotis a considéré que les critères n'étaient pas remplis et donc n'a rien activé.

Précision concernant les modes opératoires des programmes de Recherche & Développement

Les programmes de recherche se font en collaboration avec trois partenaires académiques principaux que sont :

- La Rochelle Université (ULR) ;
- le CNRS ;
- l'Université Clermont Auvergne (anciennement Université Blaise Pascal, UBP).

Les brevets issus de ces programmes de recherche sont en copropriété, Valbiotis en possédant tous les droits d'exploitation mondiaux sur la durée de protection des brevets.

Valbiotis reversera un pourcentage de son chiffre d'affaires aux autres copropriétaires des brevets.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est plus attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

2.5.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou le cas échéant à leur coût de production, diminué de leur valeur résiduelle, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'amortissement retenues selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- **Matériel et outillage industriel :** **3 à 5 ans,**
- **Installations, agencements, aménagements :** **3 à 10 ans,**
- **Matériel de bureau :** **3 ans,**
- **Matériel informatique :** **3 ans,**
- **Mobilier :** **3 ans.**

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisée lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

2.5.10. IFRS 16 : Contrats de location

La norme IFRS 16 contrats de location est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette norme impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme d'un :

- **droit d'utilisation**, en immobilisations ;
- **passif de location**, en dette financière.

La Société applique la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 et a retenu la méthode rétrospective simplifiée en retraitant l'ensemble de ses contrats de locations éligibles.

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (tablettes et ordinateurs personnels, petites pièces de mobilier de bureau et téléphones). Pour ces types de contrats, la Société comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, la Société utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début ;
- la somme que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

La Société réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé ;

- lorsque les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué) ;

- lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par la Société, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent.

L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

La Société applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements et sont inclus dans le poste « Autres charges » dans l'état du résultat net

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. La Société n'a pas appliqué cette mesure de simplification. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, la Société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

2.5.11. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

3. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.
4. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'il y a une indication de la possibilité de dépréciation de l'actif.
5. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT)) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.
6. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

6.1.1. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou que la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

6.1.2. Instruments financiers

7. Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de

passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuable à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

7.1.1. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net,
- placements détenus jusqu'à leur échéance,
- actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances.

Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

Actifs financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de compte à terme dont l'échéance est à moins de 3 mois à la date de souscription et sont comptabilisés au coût amorti.

7.1.2. Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les « **Autres passifs financiers** ».

Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou

décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Avances et emprunts octroyés à faible taux d'intérêt

Les avances et emprunts dont le taux d'intérêt est nul ou inférieur à celui du marché sont retraités selon les règles suivantes :

- le « prêt » accordé par le gouvernement est comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêts effectif (TIE) à celui d'une dette normale ;
- le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Conformément à la norme IAS 2, le bénéfice identifié est traité comme une subvention publique.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (dettes fournisseurs, dettes fiscales et dettes sociales) sont enregistrés à la valeur nominale qui est représentatif de la juste valeur.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

7.2. Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables

L'application des méthodes comptables nécessite que la direction de la Société procède à des jugements et à des estimations et puisse retenir ainsi un certain nombre d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat ainsi que les engagements relatifs à la période arrêtée. Dès lors, toute variation ultérieure de ces hypothèses peut

entraîner de la volatilité dans les résultats présentés, ce qui aurait pour conséquence que les valeurs comptables figurant dans les prochains états financiers que publiera la Société diffèrent des estimations réalisées par le Groupe.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de la Société peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont examinées de façon continue.

Ces hypothèses retenues dans le cadre d'estimation et de jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et des actions gratuites attribuées (AGA);
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables (AR).

7.3. Notes bilantielles

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31-déc.-23	Mouvements de périmètre	Augmentations	Diminutions	30-juin-24
Frais de développement					
Marques	153		7		160
Brevets	1 240		108		1 349
Logiciels	29				29
Immobilisations en cours	70			(70)	
Total des valeurs brutes	1 492		115	(70)	1 537
Marques - Provisions	(59)				(59)
Brevets - Amortissements	(109)		(17)		(126)
Brevets - Provisions	(218)				(218)
Logiciels - Amortissements	(28)		(1)		(28)
Total des amortissements et provisions	(414)		(18)		(432)
Total des immobilisations incorporelles nettes	1 078		97	(70)	1 105

L'augmentation des dépenses de brevets est principalement liée à l'extension de la protection des brevets à l'international notamment les brevet VALBIOTIS.001, 002 et 005, ainsi qu'à l'activation du site e-commerce sur le premier trimestre 2024.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DROITS D'UTILISATION

En milliers d'euros	31-déc.-23	Mouvements de périmètre	Augmentations	Diminutions	30-juin-24
Installations complexes spécialisées	179				179
Droit d'utilisation IFRS 16	3 272			(2)	3 269
Installations générales et agencements	785				785
Immobilisations en cours					
Autres immobilisations corporelles	327		16		342
Total des valeurs brutes	4 563		16	(2)	4 576
Installations complexes spécialisées - Amortissements	(179)		0		(179)
Droit d'utilisation IFRS 16 - Amortissements	(2 032)		(245)	2	(2 275)
Installations générales et agencements - Amortissements	(671)		(15)		(686)
Autres immobilisations corporelles - Amortissements	(268)		(18)		(286)
Total des amortissements et provisions	(3 150)		(278)	2	(3 426)
Total	1 413		(263)		1 150
<i>dont immobilisations corporelles - Net</i>	173				156
<i>dont droit d'utilisation IFRS 16 - Net</i>	1 240				995

L'augmentation des autres immobilisations corporelles correspond principalement à l'acquisition de matériel informatique sur le premier semestre 2024.

NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs non courants d'un montant de 123 K€ au 30 juin 2024 contre 166 K€ au 31.12.2023 correspondent notamment :

- à la trésorerie restante sur le contrat de liquidité lors du rachat d'actions propres soit 20 K€ au 30 juin 2024 ;
- à la caution des locaux de Riom de 60 K€ ;
- aux gages Bpifrance d'un montant de 43 K€.

NOTE 4 : STOCKS ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

En milliers d'euros	30-juin-24	31-déc.-23
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	1 048	706
Stocks CF Animalerie & Laboratoire	69	76
Stocks produits intermédiaires	350	224
Stocks produits finis	239	
Stocks	1 707	1 006

Les stocks correspondent majoritairement à l'achat de matières premières en vue de la commercialisation des produits.

NOTE 5 : CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros	30-juin-24	31-déc.-23
Clients et comptes rattachés	64	290
Total des créances clients	64	290
Débiteurs divers	2 825	3 953
Charges constatés d'avance	340	384
Total des autres débiteurs	3 164	4 337
Total des clients et autres débiteurs	3 228	4 627

Au 30 juin 2024, les autres débiteurs sont composés principalement :

- des avances versées à des fournisseurs en lien avec l’approvisionnement en matière première pour un montant total de 64 K€ ;
- des créances liées au crédit d’impôt recherche pour le premier semestre 2024 d’un montant de 531 K€ et pour l’exercice 2023 d’un montant de 1 559 K€ ;
- de la demande de remboursement de crédit de TVA pour le mois de juin 2024 pour un montant global de 500 K€ pour la France ;
- des créances de TVA déductibles pour un total de 148 K€ dont la TVA sur factures non parvenues au 30 juin 2024.

Les diverses créances susmentionnées ont une échéance inférieure à un an, à l’exception du CIR au titre du premier semestre 2024.

NOTE 6 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie nette est composée des éléments suivants :

En milliers d'euros	30-juin-24	31-déc.-23
Disponibilités	17 134	22 514
VMP disponibles à la vente	1 411	2 503
Total Trésorerie brute	18 545	25 017
Concours bancaires courants		
Total Trésorerie nette	18 545	25 017

Les valeurs mobilières de placement sont composées de dépôts à terme à échéance 3 mois et 6 mois.

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

a) Mouvement du capital social sur la période

Les opérations sur le capital social de la Société sont décrites dans le paragraphe suivant.

Au 30 juin 2024, le capital est composé de 15 794 596 actions d’une valeur nominale unitaire de 0,10 euro.

b) Historique des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu’au 30 juin 2024 comptabilisées sur les lignes « Capital » et « Primes d’émission » en capitaux propres.

En milliers d'euros	Date	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social	Primes d'émission*	Fonds levés
Création - Février 2014	11-févr.-14	6 000	1,00 €	6 000,00	0,00 €	6 000,00 €
Décision de l'associé unique	07-oct.-14	-6 000		-6 000,00		-6 000,00 €
Décision de l'associé unique	07-oct.-14	600	10,00 €	6 000,00		6 000,00 €
Apport en nature	07-oct.-14	5 100	10,00 €	51 000,00		0,00 €
Apport en numéraire	07-oct.-14	3 900	10,00 €	39 000,00	0,00 €	39 000,00 €
Augmentation de capital	14-nov.-14	4 500	10,00 €	45 000,00	0,00 €	45 000,00 €
Augmentation de capital**	19-nov.-14	4 840	10,00 €	48 400,00	651 512,00 €	699 912,00 €
Augmentation de capital	28-avr.-16	3 882	10,00 €	38 820,00	860 639,00 €	899 459,00 €
Division du nominal des actions	07-mars-17	2 282 200	0,10 €			
Augmentation de capital	06-juin-17	1 095 238	0,10 €	109 523,80	11 390 475,20 €	11 499 999,00 €
Augmentation de capital***	06-juin-17	170 498	0,10 €	17 049,80	1 504 621,89 €	1 521 671,69 €
Augmentation de capital	30-juin-17	99 136	0,10 €	9 913,60	1 031 014,40 €	1 040 928,00 €
Augmentation de capital	04-oct.-18	505 606	0,10 €	50 560,60	2 224 666,40 €	2 275 227,00 €
Augmentation de capital	28-oct.-19	3 063 822	0,10 €	306 382,20	6 893 599,50 €	7 199 981,70 €
Augmentation de capital	15-avr.-20	10 200	0,10 €	1 020,00	13 730,22 €	14 750,22 €
Augmentation de capital Amiral	16-juil.-20	444 444	0,10 €	44 444,40	1 955 553,60 €	1 999 998,00 €
Augmentation de capital	19-nov.-20	30 171	0,10 €	3 017,10	70 742,00 €	73 759,10 €
Augmentation de capital	20-Janv.-21	74 947	0,10 €	7 494,70	153 779,19 €	161 273,89 €
Augmentation de capital	16-avr.-21	1 930 000	0,10 €	193 000,00	14 861 000,00 €	15 054 000,00 €
Augmentation de capital	27-juil.-21	23 680	0,10 €	2 368,00	73 326,40 €	75 694,40 €
Augmentation de capital	18-nov.-21	3 600	0,10 €	360,00	10 388,00 €	10 748,00 €
Augmentation de capital	28-Janv.-22	3 992	0,10 €	399,20	9 900,16 €	10 299,36 €
Augmentation de capital	20-juil.-22	6 325	0,10 €	632,50	18 441,25 €	19 073,75 €
Augmentation de capital	11-nov.-22	2 681 059	0,10 €	268 105,90	9 383 706,50 €	9 651 812,40 €
Augmentation de capital	17-juil.-23	460	0,10 €	46,00	1140,8	1 186,80 €
Augmentation de capital	28-déc-23	3 363 229	0,10 €	336 322,90	14 663 678,44 €	15 000 001,34 €
Augmentation de capital	16-Janv.-24	5 889	0,10 €	588,90	0,00	588,90 €
Augmentation de capital	29-mars-24	100	10,00 €	1 000,00	350,00	1 350,00 €
Total		15 794 596		1 578 860,70	65 772 264,95 €	67 301 714,55 €

Conformément à l'assemblée générale mixte du 25 juin 2024, le poste « Report à nouveau » a été imputé à hauteur de 17 000 K€ sur la « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui a ainsi été ramené de 18 233 K€ à 1 254 K€.

c) Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place à la suite de l'introduction en bourse, la Société détient au 30 juin 2024, 31 296 actions d'autocontrôle contre 15 349 actions en décembre 2023. Ces actions sont portées en diminution de variation des capitaux propres.

d) Capital potentiel

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'options de souscription d'actions et de mis en place par la Société :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons attribués	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA 2017-1	36 471	26/10/2017	36 471	36 471	0,50 €	-	-	36 471	25/10/2024	36 471	5,99 €	218 461,29 €
BSA 2017-2	31 607	26/10/2017	31 607	31 607	0,50 €	-	-	31 607	25/10/2024	31 607	5,99 €	189 325,93 €
BSA 2017-3	4 863	26/10/2017	4 863	4 863	0,50 €	-	-	4 863	25/10/2024	4 863	5,99 €	29 129,37 €
BSPCE 2017 Ordinaires	54 706	31/05/2018	42 987	42 987	0,00 €	40 204	415	2 368	31/05/2028	2 368	7,93 €	18 778,24 €
		19/04/2019	11 719	11 719	0,00 €	2 864	-	8 855	19/04/2029	8 855	4,04 €	35 774,20 €
BSPCE 2017 Performances	54 706	31/05/2018	42 987	42 987	0,00 €	40 684	100	2 203	31/05/2028	2 203	7,93 €	17 469,79 €
		19/04/2019	11 719	11 719	0,00 €	2 864	-	8 855	19/04/2029	8 855	4,04 €	35 774,20 €
BSA 2018-1	27 684	19/04/2019	27 684	27 684	0,50 €	-	-	27 684	19/04/2026	27 684	4,04 €	111 843,36 €
BSA 2018-2	27 685	19/04/2019	27 685	27 685	0,50 €	-	-	27 685	19/04/2026	27 685	4,04 €	111 847,40 €
BSA 2018-3	27 685	19/04/2019	27 685	27 685	0,50 €	-	-	27 685	19/04/2026	27 685	4,04 €	111 847,40 €
BSPCE 2018	124 580	19/04/2019	99 434	99 434	0,00 €	7 597	11 000	80 837	19/04/2029	80 837	4,04 €	326 581,48 €
		19/03/2020	25 146	25 146	0,00 €	-	6 286	18 860	19/03/2030	18 860	2,58 €	48 658,80 €
BSPCE 2019	360 825	19/03/2020	360 825	360 825	0,00 €	93 934	20 872	246 019	19/03/2030	246 019	2,58 €	634 729,02 €
BSPCE 2020	388 813	26/01/2021	388 813	388 813	0,00 €	0	282 200	106 613	25/01/2031	106 613	6,53 €	696 182,89 €
BSPCE 2021-1	486 677	01/02/2022	441 254	441 254	0,00 €	323 479	-	117 775	01/02/2032	117 775	6,42 €	756 115,50 €
BSCPE 2021-2												
BSPCE 2021-3		25/08/2022	45 423	45 423	0,00 €	45 423	-	-	25/08/2032	0	6,02 €	- €
BSPCE 2022-1	593 960	09/12/2022	593 960	547 811	0,00 €	70 026	5 529	472 256	09/12/2032	472 256	3,60 €	1 700 121,60 €
BSPCE 2022-2												
BSPCE 2022-3		26/06/2023		46 149	0,00 €	-	-	46 149	26/06/2033	46 149	4,07 €	187 826,43 €
BSPCE 2022-4	27 286	09/10/2023	27 286	27 286	0,00 €	-	-	27 286	09/10/2033	27 286	5,25 €	143 251,50 €
AGA	115 766		115 766	115 766	0,00 €	-	-	-	N/A	115 766	0,10 €	11 576,60 €
TOTAL	2 363 314		2 363 314	2 363 314		627 075	326 402	1 294 071		1 409 837		5 385 295

e) Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 30 juin 2024, pourrait conduire à la création de 1 409 837 actions nouvelles.

	Nombre en circulation	Montant maximal d'actions à émettre
BSA + BSPCE	1 294 071	1 409 837
Total	1 294 071	1 409 837

NOTE 8 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Elles sont composées :

- des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite comptabilisés pour un montant de 24 K€ au 30 juin 2024;
- de la provision pour rupture conventionnelle collective pour un montant de 528 K€.

NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les avances conditionnées (AC) auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec Bpifrance, la Caisse des dépôts et consignations et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle. La Société bénéficie de 4 contrats d'avances remboursables (AR), de 2 prêts à taux zéro (PTZ), de 7 prêts de Bpifrance et de 3 prêts garantis par l'État (PGE).

Aucune nouvelle avance ou nouvel emprunt n'a été obtenu au cours du premier semestre 2024.

Pour la période, les remboursements se sont élevés à 516 K€.

Variation des dettes financières

En milliers d'euros	31-déc.-23	Variation de périmètre	Encaissements	Remboursements	Variation juste valeur	Autre	30-juin-24
Avance remboursable BPI 2014							
Avance remboursable BPI 2016							
Avance remboursable CDA	(2)						(2)
Avance remboursable BPI 2019	319				7		326
Avances remboursables	317				7	(35)	289
Prêt amorçage BPI 2014							
Prêt amorçage BPI 2016	8					(8)	
BPI PTZ MAI 2017 - 350 K€	4				2	(6)	(0)
BPI PTZ NOVEMBRE 2017 - 250K€	14				2	(16)	
Prêt BPI 2017	105					(35)	70
Prêt BPI 2019	58				2	(6)	55
Prêt PGE 2020 BNP	406						406
Prêt PGE 2020 SG	403						403
Prêt PGE 2020 BPI	350					(100)	250
BPI Innovation 2021 - 750K€	484				14	(11)	487
Prêt amorçage BPI 2021	450					(50)	400
Prêt BPI 2022	700					(70)	630
Prêt BNP 2023	299					(83)	216
Prêt SG 2023	299					(83)	216
Prêts et avances remboursables	3 898				27	(502)	3 422
Dettes IFRS 16	876				(11)	(246)	618
Emprunts et dettes financières non courantes	4 773				15	(748)	4 040
Avance remboursable BPI 2014	14				(19)		(4)
Avance remboursable BPI 2016	34				(27)		7
Avance remboursable CDA	42				(14)		28
Avance remboursable BPI 2019	26						26
Avances remboursables	117				(60)	35	92
Prêt amorçage BPI 2014							
Prêt amorçage BPI 2016	38				(15)	8	30
BPI PTZ MAI 2017 - 350 K€	87				(35)	6	58
BPI PTZ NOVEMBRE 2017 - 250K€	63				(25)	16	53
Prêt BPI 2017	88				(35)	35	88
Prêt BPI 2019	28				(11)	6	22
Prêt PGE 2020 BNP	200						200
Prêt PGE 2020 SG	200						200
Prêt PGE 2020 BPI	200				(100)	100	200
BPI Innovation 2021 - 750K€	188				(75)	11	123
Prêt amorçage BPI 2021	50					50	100
Prêt BPI 2022						70	70
Prêt BNP 2023	161				(80)	83	165
Prêt SG 2023	162				(80)	83	165
Intérêts courus non échus							
Prêts et avances remboursables	1 607				(516)	502	1 566
Dettes IFRS 16	497				(246)	246	497
Emprunts et dettes financières courantes	2 104				(762)	748	2 063
Total emprunts et dettes financières	6 878				(762)	15	6 103

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	30-juin-24	31-déc.-23
Fournisseurs et rattachés	996	1 870

Fournisseurs d'immobilisations		
Dettes fournisseurs	996	1 870
Dettes sociales et fiscales (hors IS)	1 213	1 285
Produits constatés d'avance		3 514
Dettes de loyers IFRS 16 courante	497	
Total des autres passifs courants	2 706	6 669

Les dettes sociales au 30.06.2024 sont principalement constituées de dettes provisionnées pour participation pour un montant de 103 K€, ainsi que de dettes provisionnées pour CP de 279 K€, et de charges du personnel à payer pour 670 K€.

NOTE 11 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RÉSULTAT

Au 30 juin 2024 :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
ACTIF FINANCIER				
Actif disponible à la vente				
Autres actifs financiers non courants	125		125	
Créances clients nettes	64		64	
Autres actifs financiers courants	3 164		3 164	
Equivalents de trésorerie	18 545			18 545
Total Actif financier	22 102		3 557	18 545
PASSIF FINANCIER				
Emprunts et avances conditionnées à LT	3 421			3 421
Dettes de loyers IFRS16 non courante	618			618
Dettes diverses courantes	1 213		1 213	
Emprunts et avances conditionnées à CT	1 567			1 567
Dettes de loyers IFRS16 courante	497			497
Fournisseurs et autres passifs	996		996	
Total Passif financier	8 957		2 853	6 105

Au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
ACTIF FINANCIER				
Actif disponible à la vente				
Autres actifs financiers non courants	166		166	
Créances clients nettes	290		290	
Autres actifs financiers courants	4 337		4 337	

Equivalents de trésorerie	25 017		25 017
Total Actif financier	29 810	4 793	25 017
PASSIF FINANCIER			
Emprunts et avances conditionnées à LT	3 898		3 898
Dettes de loyers IFRS16 non courante	876		876
Dettes diverses courantes	1 285	1 285	
Emprunts et avances conditionnées à CT	1 607		1 607
Dettes de loyers IFRS16 courante	497		497
Fournisseurs et autres passifs	1 870	1 870	
Total Passif financier	10 034	3 155	6 879

NOTE 12 : ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 12.1 : Produits des activités ordinaires

a) Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23	31-déc.-23
Ventes de marchandises	35		
Prestations de services		4 094	4 435
Paiement initial contrat NHS (étalement)		148	298
Redevances pour concessions brevets licences			
Chiffre d'affaires	35	4 241	4 733

b) Autres produits de l'activité ordinaire

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23	31-déc.-23
Crédit impôt recherche	531	816	1 573
Solde paiement initial contrat NHS	3 514		
Subventions d'Etat		24	48
Crédit d'impôt innovation			
Autres	98	154	456
Autres produits de l'activité	4 143	995	2 076
Total des produits des activités ordinaires	4 179	5 236	6 809

Les autres produits sont composés principalement de l'indemnité liée à l'arrêt du contrat NHS, et de la refacturation liée à la convention de recherche et développement dans le cadre des plans de relance avec La Rochelle Université et l'Université Clermont Auvergne.

Note 12.2 : Nature des dépenses allouées par fonction

Les charges liées au coût des ventes sont de nature suivante :

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23	31-déc.-23
Achats et variation de stocks	28		78
Charges externes	366		729
Impôts, taxes et versements assimilés			
Charges de Personnel	531		968
Dotations nettes aux amortissements	33		61
Dotations nettes aux provisions et dépréciations			
Autres produits et charges d'exploitation	3		208
Total Coût des ventes	960		2 044

Les frais de recherche et développement (R&D) sont de nature suivante :

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23	31-déc.-23
Achats et variation de stocks	68	248	360
Charges externes	1 566	2 387	4 208
Impôts, taxes et versements assimilés		3	
Charges de Personnel	1 345	1 628	1 993
Dotations nettes aux amortissements	204	303	496
Dotations nettes aux Provisions et dépréciations			
Autres produits et charges d'exploitation	3	437	94
Total Recherche et Développement	3 186	5 006	7 150

Les frais sur ventes et marketing (V&M) sont de nature suivante :

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23	31-déc.-23
Achats et variation de stocks	24	4	10
Charges Externes	590	343	940
Impôts, taxes et versements assimilés		1	
Charges de Personnel	1 072	465	973

Dotations nettes aux amortissements	55	60	89
Dotations/Reprises nettes aux provisions et dépréciations			
Autres produits et charges d'exploitation	3		3
Total Ventes et Marketing	1 743	873	2 016

Les frais généraux (FG) sont de nature suivante :

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23	31-déc.-23
Achats et variation de stocks	5	5	11
Charges Externes	569	330	771
Impôts, taxes et versements assimilés		2	
Charges de Personnel	649	555	1 331
Dotations nettes aux amortissements	25	31	43
Dotations nettes aux provisions et dépréciations			
Autres produits et charges d'exploitation	155		5
Total Frais généraux	1 403	923	2 161

Les charges liées aux paiements en action sont de nature suivante :

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23	31-déc.-23
Achats et variation de stocks			
Charges Externes			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Charges de Personnel	596	236	598
Dotations nettes aux amortissements			
Dotations nettes aux Provisions et dépréciations			
Autres produits et charges d'exploitation			
Total des charges liées aux paiements en action	596	236	598

Le total des charges par nature est le suivant :

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23	31-déc.-23
Achats et variation de stocks	124	257	459

Charges Externes	3 090	3 060	6 649
Impôts, taxes et versements assimilés	0	6	13
Charges de Personnel	4 192	2 884	5 863
Dotations nettes aux amortissements	318	394	689
Dotations nettes aux Provisions et dépréciations			
Autres produits et charges d'exploitation	164	437	317
Total des charges opérationnelles par nature	7 889	7 039	13 989

Note 12.3 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement net se calcule de la manière suivante :

En milliers d'euros	30-juin-24	31-déc.-23	30-juin-23
Intérêts et charges financières	28	221	117
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	28	221	117
Produits nets	(264)	(6)	(6)
Autres charges et produits financiers	29	(28)	(12)
PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(235)	(33)	(18)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(207)	188	100

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de comptes à terme. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire à des instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est confrontée sont les risques de liquidité et les risques de crédit.

Risque de liquidité

La Société finance sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'avances remboursables (AR) et de subventions et de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

À l'avenir, la Société continuera à avoir des besoins de financement. Si la Société se trouvait dans l'incapacité de s'autofinancer, elle serait amenée à rechercher d'autres sources de financement, notamment par le biais de nouvelles augmentations de capital.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère ne pas être confrontée à un risque de liquidité à court terme.

Au 30 juin 2024, Valbiotis disposait d'une trésorerie de 18 545 K€ en baisse de 6 472 K€ par rapport au 31 décembre 2023 (25 017K€).

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les comptes à terme détenus par la Société.

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

a) Engagements donnés

Au 30 juin 2024, il n'y a pas eu d'engagements donnés par la Société.

b) Engagements reçus

Au 30 juin 2024, il n'y a pas eu d'engagements reçus par la Société.

NOTE 15 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- Signature de l'accord de Rupture Conventionnelle Collective par l'entreprise et le CSE en date 22/07/2024 suivi de l'accord de la DREDS le 31/07/2024. A la date de fin de dépôt des candidatures (30/09/2024), l'ensemble des personnes des 19 postes se sont portés volontaires au plan de rupture Conventionnelle Collective et un certain nombre de départ ont eu lieu depuis cette date.
- Recrutement de Monsieur Stanislas Sordet en tant que Directeur Administratif et Financier fin mars 2023 en remplacement de Monsieur Frédéric Pelong. Monsieur Stanislas Sordet a été nommé au Directoire de la société le 24/07/2024
- Sélection aux 84èmes sessions de l'European Association for the Study of Diabetes (EASD) pour présenter les résultats cliniques de la Phase II/III REVERSE-IT de TOTUM•63 dans le prédiabète et le diabète de type 2 annoncée le 05/09/2024

- Fin de l'étude clinique sur Totum-854 contre l'hypertension artérielle, donc les résultats positifs ont été publiés le 15/10/2024

NOTE 16 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	30-juin-24	31-déc.-23	30-juin-23
Avantages à court terme (1)	530	1 344	680
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	18	18	
Autres avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat		0	
Avantages en capital (3)	417	332	166

(1) Rémunérations fixes, rémunérations variables et avantages en nature.

(2) Charge comptabilisée sur la période au titre de la provision pour engagement de retraite (cf 2.5.5).

(3) Charge comptabilisée sur la période au titre des paiements fondés sur des actions concernant les plans de BSPCE2021 et BSPCE2022, et AGA.

IV. Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés semestriels

VALBIOTIS

Société anonyme

ZI des Quatre Chevaliers
Rue Paul Vatine
17180 Perigny

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Au Président du Directoire,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société VALBIOTIS et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 –

norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Paris-La Défense, le 28 octobre 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Charles DUSSART